



# La Lettre de la Miviludes

Numéro 11, novembre-décembre 2011 / janvier 2012

*Article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi."*

## Sommaire

### Editorial

#### La Miviludes hors les murs

Formations  
Dialogues  
Conférences  
Partenariats

### Dossier

Mission en Australie

### Actualités - Orientations

Actualité judiciaire  
CEPO / CO  
Coordination  
interministérielle  
Actualité parlementaire

## EDITORIAL

A toutes et tous, je souhaite une excellente année 2012. Pour la Miviludes, ce début d'année sera marqué par une intensification de la politique publique de prévention des dérives sectaires, avec deux actions d'envergure conduites en partenariat avec deux ministères :

- D'abord celui de la Famille, avec une campagne de sensibilisation à destination des parents, lancée le 16 janvier 2012 avec Claude Greff, sous forme d'affiches tirées à 10.000 exemplaires et de messages diffusés sur les sites Internet du Secrétariat d'Etat et de la Miviludes ;

- Ensuite, celui de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, avec un séminaire de travail et de réflexion, organisé le 9 février 2012 par Nadine Morano, sur le thème des dérives sectaires dans la formation professionnelle. Ce colloque sera également l'occasion de diffuser le guide nouvellement publié par la Miviludes sur ce thème, destiné à tous les acteurs de la formation professionnelle.

A cette occasion également, la Miviludes inaugurerà son nouveau site Internet : [www.derives-sectes.gouv.fr](http://www.derives-sectes.gouv.fr), plus facile d'accès, plus complet et plus interactif.

Enfin, elle présentera en mars prochain un guide pratique destiné aux professionnels de la santé pour les aider à agir contre les dérives sectaires qui ont largement investi ce champ de la vie humaine.

On le voit, plus que jamais, la Mission répond à son rôle d'information du public sur les risques auxquels les dérives sectaires l'exposent. Elle continuera d'assumer cette fonction avec la même énergie tout au long de cette année.

# MIVILUDES

13, rue Vaneau  
75007 - Paris

Tél. 01 42 75 76 08

fax : 01 42 75 77 92

Mél. [miviludes@pm.gouv.fr](mailto:miviludes@pm.gouv.fr)

<http://www.derives-sectes.gouv.fr>

Georges FENECH  
Président

Le **Diplôme universitaire de troisième cycle** "Emprise sectaire et processus de vulnérabilité" a débuté le 8 décembre 2011 à l'Université de Paris V René-Descartes. D'une durée de 144 heures, il a vocation à s'adresser à des professionnels du droit, de la santé et du secteur social, avec pour objectif de permettre, dans leur pratique professionnelle, un meilleur repérage et une meilleure prise en charge des victimes de dérives sectaires. Coordonné par Hervé Machi, Sonya et Jean-Pierre Jougla, il est dirigé par le professeur Christian Hervé et le professeur Denis Safran. De nombreuses personnalités du monde politique, judiciaire et médical interviendront lors de la formation dispensée jusqu'au mois de juin. Des témoignages de victimes permettront des études de cas en complément des enseignements théoriques. Le programme peut être consulté sur le site de l'université Paris Descartes : [www.parisdescartes.fr](http://www.parisdescartes.fr)

Le Secrétaire général est intervenu le 21 septembre 2011 devant la centaine de correspondants des conseils départementaux de l'ordre des médecins chargés du suivi des dérives sectaires, réunis à l'initiative du docteur Patrick Romestaing, président de la section Santé Publique et Démographie médicale du Conseil national de l'ordre et membre du Conseil d'orientation de la Miviludes. Il a présenté le système français de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires et a répondu aux questions très concrètes de la salle sur la conduite à tenir en cas de suspicion de dérives sectaires dans le champ de la santé.

La Miviludes a également rencontré le 9 septembre 2011 les experts du Pôle Santé du Défenseur des Droits, afin d'évoquer les problématiques sectaires dans le domaine de la santé et de réfléchir à des pistes de travail communes.

La Miviludes a poursuivi ses actions de sensibilisation aux dérives sectaires :

- à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN), à Melun,
- au Centre National de Formation de Police Judiciaire (CNFPJ) à Fontainebleau, à destination des enquêteurs issus des groupes de recherches (brigade de recherche et section de recherche), et bientôt envers les directeurs d'enquête,
- au STRJD (service technique de recherches judiciaires et de documentation) de la Gendarmerie Nationale à Rosny sous Bois.

Certaines de ces formations bénéficieront d'une validation « Code Savoir » au sein du dispositif de formation de la Direction Générale de la gendarmerie Nationale (DGGN).

La Miviludes est également intervenue pour la première fois, le 18 novembre 2011, à l'École Nationale Supérieure des Officiers de Police (ENSOP) à Cannes Ecluses (77) devant une promotion de 70 Officiers en fin de formation.

## DIALOGUES

Dans le cadre du partenariat conclu en septembre 2009 entre la Miviludes et la ville de Paris, une réunion de la Cellule municipale de vigilance sur les dérives sectaires s'est tenue le 10 janvier 2012, à l'initiative de Madame Myriam El Khomri, adjointe au Maire de Paris en charge de la Prévention et de la Sécurité, en présence de Georges Fenech, président, du conseiller en charge des relations avec la mairie et des conseillers "sécurité" de

la Miviludes. Cette réunion a rassemblé des représentants du Parquet de Paris, de la Préfecture de Police, des maires d'arrondissement et d'un grand nombre de directions et services de la ville de Paris. Après une actualisation de l'état des lieux, il a été fixé un nouveau programme d'action visant à la formation des "référents dérives sectaires" de la ville et à la sensibilisation du public dans les mairies d'arrondissement et dans les journaux municipaux.

## CONFERENCES

### Colloque à l'Assemblée nationale à l'occasion des 10 ans de la loi du 12 juin 2001

Le 26 octobre 2011, s'est tenu à l'Assemblée nationale un colloque intitulé «Initiatives parlementaires et lutte contre les dérives sectaires : bilan et perspectives», à l'initiative du Groupe d'études sur les sectes présidé par le député des Ardennes Philippe Vuilque.

«*Ce qui vous rassemble m'a mobilisé, me mobilise et me mobilisera sans fin*» : le ton de cette demi-journée de bilan et de perspectives fut donné dès son ouverture par le président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer.

Devant un parterre d'institutionnels et de responsables associatifs, se sont exprimés des parlementaires (Alain Gest, Jean-Pierre Brard –représenté– Daniel Vaillant) et d'autres acteurs engagés de longue date dans la lutte contre les dérives sectaires comme les ex-députés Catherine Picard et Georges Fenech, aujourd'hui respectivement présidents de l'Unadfi et de la Miviludes.

Ils ont dressé le bilan éloquent de leur activité sur 10 ans : l'adoption de la loi du 12 juin 2001, trois commissions d'enquête parlementaire consacrées à un même sujet (un record) sous des angles différents (sectes en France, argent, mineurs), création d'un groupe d'études spécifique à l'Assemblée, sans compter de nombreuses avancées législatives dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et de la protection des victimes.

Maryvonne Caillibotte, directrice des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice a présenté le bilan d'application de la loi du 12 juin 2001 : 35 condamnations ont été prononcées sur son fondement depuis 2004. Une centaine d'affaires impliquant des dérives sectaires sont actuellement en cours, soit à l'instruction, soit en enquête préliminaire.

***L'international fut aussi au programme de cette matinée.***

La loi du 12 juin 2001 a inspiré les parlementaires belges et le vice-président de la Chambre des représentants, André Frédérick, par ailleurs engagé dans son pays sur le sujet sectaire, a présenté la

nouvelle loi sur l'abus de faiblesse adoptée le 19 octobre.

Au plan européen, Agnieszka Szklanna, secrétaire du service des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a rappelé que cette assemblée s'était penchée à plusieurs reprises sur la problématique sectaire, notamment avec le vote de deux recommandations, en 1992 (rapport Hunt sur les «sectes et les nouveaux mouvements religieux») et en 1999 (rapport Nastase sur «les activités illégales des sectes»). La perspective d'une résolution relative à «la protection des mineurs contre l'influence des sectes» se précise avec le rapport qui vient d'être confié au député français Rudy Salles (cf la rubrique Actualités parlementaires).

Enfin le sénateur australien Nick Xenophon s'est exprimé par message vidéo pour dire combien le modèle français de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires l'inspirait dans sa volonté de doter son pays d'un dispositif adéquat.

Après l'heure des bilans, ce fut celle des perspectives au plan national. La plupart des intervenants se sont accordés pour dire que l'arsenal législatif était satisfaisant, tout en insistant sur la nécessaire formation des agents publics pour en assurer une parfaite application. La question des délais de prescription, souvent trop courts pour permettre à la victime d'engager une procédure, a toutefois été évoquée par certains acteurs comme devant faire l'objet d'une réflexion. Constatant un nombre croissant de dérives sectaires dans le domaine de la santé, Philippe Vuilque et le président de la Miviludes ont exprimé le souhait d'une nouvelle commission d'enquête parlementaire sur cette thématique au cours de la prochaine législature. Daniel Vaillant, ancien ministre de l'Intérieur et élu à Paris, a insisté sur le rôle essentiel de prévention et d'information des collectivités locales et sur l'indispensable vigilance face au risque d'infiltration des administrations par certains mouvements sectaires.

Le président de la Miviludes a répondu le 8 novembre 2011 à l'invitation du Cancéropôle d'Ile-de-France pour intervenir lors du séminaire organisé sur le thème de l'efficacité des traitements contre le cancer. Le Président a rappelé les risques de dérive sectaire liés aux pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT).

Le président de la Miviludes a assisté les 20 et 21 novembre 2011 à la conférence de haut niveau tenue à Monaco par le Conseil de l'Europe pour définir son programme d'action triennal : « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Par sa volonté de promouvoir une approche intégrée et coordonnée des droits de l'enfant, le programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » répond au caractère transversal de la problématique des dérives sectaires (sont concernés l'accès à la justice et le respect de la personne de l'enfant, la santé, l'éducation ou encore l'accès à l'information) mais également au souci de mettre en place un système d'échange d'informations au sein de l'Europe tel que souhaité par la Miviludes.

Lors de cette conférence, Mme la Ministre Claude Greff, Secrétaire d'Etat à la Famille, a pu souligner lors de son intervention la dimension européenne du problème des mineurs victimes de dérives sectaires.

## Partenariats

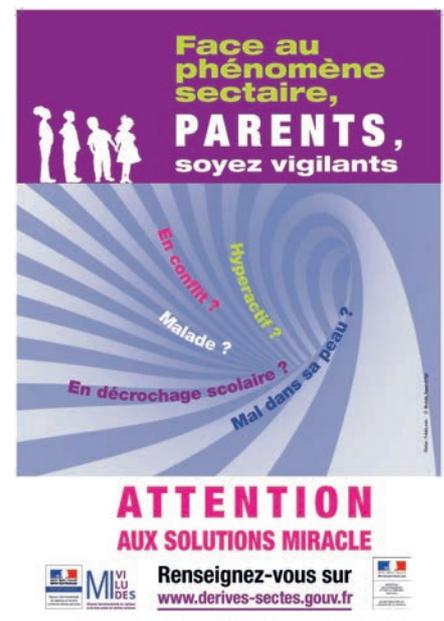
Une convention de partenariat a été signée le 12 octobre 2011 entre Jean-Louis Daumas, directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse et Georges Fenech. Ce texte vise à mettre à la disposition des acteurs de la PJJ l'expertise de la Miviludes en cas d'interrogations sur des situations à risque ou lors d'actions communes de formation des personnels. Un échange d'informations entre les deux institutions permettra également une meilleure connaissance du phénomène sectaire touchant les mineurs.

Un partenariat a également été conclu entre la Miviludes et la Direction Générale du Travail qui a fait l'objet d'une note commune de Jean-Denis Combrexelle et de Georges Fenech, le 13 octobre 2011, aux directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Ce texte définit les orientations majeures qui doivent guider la lutte contre les dérives sectaires dans le domaine de la vie professionnelle entendue au sens large. Il invite les acteurs de terrain à se rapprocher de la Miviludes chaque fois que nécessaire.

### "Face aux phénomènes sectaires, parents soyez vigilants"

Le lundi 16 janvier 2012, la Ministre Claude Greff et Georges Fenech ont lancé une campagne de sensibilisation à l'égard des parents, au moyen d'une affiche qui sera diffusée à 10.000 exemplaires dans tous les lieux publics accueillant des parents. Une convention de partenariat a été signée à cette occasion : elle prévoit une action de sensibilisation des familles au risque sectaire, via les sites Internet des deux structures, en complément de l'affiche, et des actions communes de formation aux dérives sectaires à destination des écoutants du SNATED et des professionnels de l'enfance.

La première affiche a été apposée le même jour à Lille, au lycée Faidherbe, ce qui a été l'occasion pour la Ministre d'un échange avec les représentants d'associations de parents d'élèves, les professeurs et les personnels de l'académie, puis d'une rencontre, dans les locaux de l'ADFI Nord-Pas-de-Calais/Picardie, avec les familles de victimes ainsi que les bénévoles de l'association qui ont présenté leur BD-manga conçue pour sensibiliser les adolescents au phénomène sectaire.



**MISSION EN AUSTRALIE**

Une délégation de la Miviludes composée de son président, Georges Fenech, et de son secrétaire général, Hervé Machi, s'est rendue en Australie du 30 octobre au 5 novembre 2011, à l'invitation du président du CIFS (Cult Information and Family Support), pour participer à une conférence organisée au Sénat de Canberra sur le thème "les sectes en Australie : face aux réalités". En marge de cette intervention, la délégation a rencontré un nombre important d'autorités politiques et de représentants du monde judiciaire et universitaire, parmi les personnalités les plus importantes : le ministre fédéral de la justice, M. Robert McClelland, le sénateur Nick Xenophon, la sénatrice Sue Boyce, le sénateur Georges Brandis et le procureur général de l'Etat d'Australie du Sud, M. Stephen Pallaras. Les médias se sont fait l'écho de ce déplacement exceptionnel, le premier de ce type réalisé par la mission interministérielle dans un pays de culture et de droit anglo-saxon.

Intervention du président Fenech à la conférence du CIFS

Le président Georges Fenech est intervenu le 2 novembre au cours de la conférence organisée par l'association CIFS (Cult Information and Family Support), qui assure de façon bénévole en Australie l'assistance aux victimes des mouvements sectaires (estimés à 3 000 groupes pour 22 millions d'habitants) et promeut l'instauration dans ce pays d'un système de vigilance et d'action analogue à celui mis en place en France.

Devant une assistance de plus d'une centaine de personnes composée d'universitaires, de chercheurs, de parlementaires, de diplomates et de représentants du secteur associatif, Georges Fenech a présenté pendant près de 45 minutes l'approche française en la matière. Il a notamment rappelé que la France était un Etat laïque qui garantissait le respect de toutes les croyances et la libre expression de toutes les opinions: seules les atteintes à l'ordre public et aux droits fondamentaux de la personne sont réprimées dans les conditions prévues par la loi et sous le contrôle du juge. Ayant décrit précisément le rôle et les missions de la Miviludes, il a vanté les mérites de la loi About-Picard, qui a introduit en droit

interne l'infraction d'abus de faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique, tout en insistant sur le consensus politique total ayant conduit en France à l'instauration de ces deux outils, quasiment uniques au monde.

Condamnant l'attitude de certains groupes sectaires qui érigent en paravent la liberté de religion pour pouvoir porter atteinte en toute impunité à d'autres libertés, il a clairement indiqué que les Etats démocratiques ne pouvaient tolérer que l'on puisse tout permettre au nom de la liberté de religion, aucun groupe ni aucun individu ne pouvant s'ériger au-dessus de la loi.

Georges Fenech a ainsi clairement exhorté les autorités australiennes à ne pas renoncer à agir, de peur de porter atteinte à la liberté de religion. Il a alors proposé deux séries de mesures :

- la création d'un observatoire du phénomène sectaire en Australie, sur le modèle de la Miviludes, et l'instauration du délit d'abus de faiblesse dans le droit pénal australien,
- le subventionnement public de l'association CIFS et la reconnaissance de son statut d'utilité publique, afin de lui permettre d'ester en justice et d'exercer les droits reconnus à la partie civile.

Au cours de la conférence, ont notamment été remarquées les interventions :

- de Stephen Mutch, ancien parlementaire australien, fondateur du CIFS, avocat et professeur à l'université de Nouvelle Galles du Sud, qui a insisté sur l'équilibre du système français, qui lutte contre les dérives sectaires, c'est-à-dire les comportements nocifs pour les personnes et la société, et non contre les sectes, les doctrines ou les croyances en elles-mêmes,
- de Tom Sackville, ancien ministre du Home Office, président de la FECRIS, qui a fustigé l'inaction du gouvernement britannique en matière de lutte contre les dérives sectaires,
- des sénateurs Sue Boyce (libéral) et Nick Xenophon (indépendant), qui ont montré leur intérêt pour le système français et prôné une évolution de la situation en Australie.

Rencontres de la délégation de la Miviludes avec de nombreuses personnalités politiques, judiciaires et universitaires

Très impliqué en Australie dans la lutte contre les mouvements sectaires, pour avoir notamment obtenu du gouvernement la

création d'une commission d'enquête destinée à mieux réguler les exemptions fiscales accordées aux organisations caritatives et religieuses, le sénateur Nick Xenophon a organisé, du 1er au 3 novembre, quatre rencontres avec la Miviludes, en tête-à-tête ou avec d'autres personnalités, témoignant ainsi de l'attention portée au dispositif français. A l'issue de ces entretiens, qui ont été à la fois extrêmement chaleureux et très techniques sur le fond, concernant notamment le contenu et la mise en œuvre juridictionnelle de la loi About-Picard ou la notion d'emprise mentale, le sénateur Xenophon a indiqué lors d'une conférence de presse organisée au Sénat, qu'il était essentiel que l'Australie se dote de lois similaires à celles adoptées en France afin de mieux protéger les victimes. Citant l'exemple du groupe « Agape Ministries », dont le chef, « frère Rock » (ou Rocco Léo), suspecté d'avoir soutiré de fortes sommes d'argent à de nombreux adeptes et d'avoir détenu illégalement de grandes quantités d'armes, a été arrêté par les autorités des îles Fidji où il avait fui, mais n'a pu être poursuivi en Australie, faute d'incriminations suffisantes, le sénateur Xenophon a appelé à l'élaboration d'une nouvelle législation nationale permettant de poursuivre l'emprise mentale sur les personnes.

Il a été rejoint en cela par le procureur général de l'Etat d'Australie du Sud, M. Stephen Pallaras, qui, ayant eu à gérer le cas « Agape Ministries », a reconnu que les lois actuelles ne permettaient pas de traiter efficacement les préjudices subis par les victimes de groupes sectaires, et qu'il fallait sans doute s'inspirer de l'exemple français en ce domaine. Lors de cette même conférence de presse, M. Georges Fenech s'est quant à lui réjoui de cet intérêt marqué pour le dispositif français, appelant de ses vœux à une meilleure coopération internationale contre les agissements des groupes sectaires, qui ne connaissent pas de frontières. Il a notamment cité le cas de l'ordre de « Saint-Charbel », créé en Australie par William Kamm, alias « Petit Caillou » (« Little Pebble »), condamné en Australie pour agressions sexuelles, qui a inspiré et formé deux disciples français (Juliano Verbard alias « Petit Lys d'amour » et Eliane Deschamps, alias « Petite Servante »), lesquels ont à leur tour créé des groupes similaires en France et ont fait l'objet de poursuites judiciaires toujours en cours pour la plupart.

Le sénateur Xenophon s'est également déclaré très intéressé par les propositions de la commission d'enquête parlementaire sur les mineurs victimes des sectes, présidée en 2006 par M. Georges Fenech, alors député, de même que par la suggestion formulée par le président de la Miviludes de subventionner les associations d'aide aux victimes de sectes. Il a annoncé le principe d'une visite en France, au premier trimestre 2012, en compagnie de M. Pallaras, afin d'approfondir l'ensemble de ces sujets. Désireux de

s'inspirer de l'approche française, M. Xenophon avait adressé un message audio-visuel aux parlementaires français réunis le 26 octobre dernier au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Bernard Accoyer, pour célébrer les 10 ans de la loi About-Picard.

A l'initiative et en présence de M. Nick Xenophon, la délégation de la Miviludes a pu rencontrer à Canberra, le 3 novembre, le ministre fédéral de la justice, M. Robert McClelland. Cette première prise de contact, très encourageante, constitue les prémices à des échanges ultérieurs permettant une meilleure coopération entre les deux pays sur ce domaine particulier.

En compagnie de Madame la sénatrice Sue Boyce, M. Georges Fenech a également été reçu le même jour par le sénateur Georges Brandis, ministre de la justice du Shadow Cabinet, qui s'est montré très intéressé par la jurisprudence de la loi About-Picard.

Au cours d'un déjeuner très convivial à l'université de Canberra (l'Australian National University), le 1er novembre, M. Georges Fenech a proposé aux chercheurs en criminologie Thierry et Brigitte Bouhours, une étude sur les mouvements internationaux à caractère sectaire sous l'angle de la notion d'emprise mentale. Très intéressés par cette proposition, ces derniers vont poursuivre leurs réflexions et les échanges avec la Miviludes afin de proposer un projet.

La mission de la Miviludes avait débuté le 31 octobre, à Sydney, par une rencontre avec le directeur de cabinet du ministre de la justice de l'Etat de la Nouvelle Galles du Sud, M. Damien Tudehope, ainsi que par un entretien avec le procureur de la Couronne ayant engagé les poursuites contre le chef de l'Ordre de Saint-Charbel. Elle s'est achevée à Melbourne, le 4 novembre, par une série d'entrevues avec la directrice adjointe du département des affaires étrangères de l'Etat du Victoria, un avocat du barreau de Melbourne et le procureur général du Commonwealth dans le Victoria.

Le déplacement de la Miviludes a été largement relayé par la presse écrite et audio-visuelle. Au-delà de la conférence de presse citée plus haut, le président Georges Fenech a donné plusieurs interviews aux médias australiens, parmi lesquels le Petit Journal (journal des Français à l'étranger), The Sydney Morning Herald (le grand quotidien de Sydney) et la radio SBS de Melbourne. Plusieurs autres organes de presse nationaux ou locaux ont également évoqué la venue de la Miviludes en Australie (The Adviser d'Aldelaide, Watoday, The Age, World News Australia, Channel 9).

## ACTUALITÉ JUDICIAIRE

**Le Garde des Sceaux**, ministre de la Justice a diffusé le 19 septembre 2011 aux Procureurs généraux une circulaire précisant sa politique pénale en matière de lutte contre les dérives sectaires. Il s'agit d'un texte très attendu car les dernières circulaires du ministère de la Justice dataient en ce domaine de 1996 et 1998. Cette circulaire met ainsi l'accent sur le délit spécifique d'abus de faiblesse d'une personne en état de sujétion psychologique institué par la loi du 12 juin 2001 (article 223-15-2 du Code pénal). Elle rappelle aussi l'existence de la CAIMADES (cellule d'assistance et d'intervention en matière de dérives sectaires) : ce service de police judiciaire à compétence nationale placé au sein de l'Office central de répression contre les violences faites aux personnes (OCRVP), est susceptible d'être saisi (ou co-saisi) par les magistrats à l'occasion d'une affaire comportant une dimension sectaire. Ce texte rappelle enfin le nécessaire partenariat à mener avec les associations de défense des victimes de dérives sectaires et invite les parquets, en cas de besoin, à se rapprocher de la Miviludes.

### Procès de Pierre-Etienne Albert

Le 1er décembre 2011, Pierre-Etienne Albert, ex-membre de la Communauté des Béatitudes, a été condamné à cinq ans de prison ferme pour des faits d'agressions sexuelles commis sur des mineurs de quinze ans entre 1985 et 2000. Cette peine a été assortie d'une injonction de soins, de l'interdiction d'entrer en contact avec des mineurs et d'une obligation de suivi socio-judiciaire pendant cinq ans. Le prévenu n'a pas fait appel.

Pierre-Etienne Albert avait reconnu avoir commis des actes pédophiles sur une cinquantaine d'enfants et d'adolescents entre la fin des années 1970 et l'année 2000, mais seuls 38 cas ont été retenus du fait de la prescription d'un certain nombre de faits.

Pour illustrer la loi du silence qui sévissait dans la Communauté, l'une des victimes de Pierre-Etienne Albert, a évoqué au cours des débats l'attitude de ses parents qui avaient refusé de dénoncer ce dernier, arguant du fait que « le mal était à l'extérieur » et soupçonnant leur fille d'être « possédée ».

C'est une autre victime qui, avec l'accord du prévenu, avait finalement dénoncé les actes de pédophilie au procureur de la République d'Albi en 2007. La Communauté des Béatitudes a exprimé aux victimes et à leurs familles, dans un communiqué de presse du 15 août 2011, « sa douleur, son regret, sa honte devant de tels abus commis par celui qui était alors l'un des siens » tout en précisant que les défaillances du prévenu doivent être replacées « dans le contexte général d'aveuglement de la société face au drame de la pédophilie ».

### Procès en appel de l'église de scientologie

Le 27 octobre 2009, le tribunal correctionnel de Paris avait condamné deux principales structures de la scientologie pour escroquerie en bande organisée, l'association spirituelle de l'église de scientologie-Celebrity Centre et la librairie SEL (scientologie espace librairie), à des peines de 600 000 euros d'amende au total. Quatre membres de l'église de scientologie, reconnus coupables de ce même chef, dont l'un des responsables du mouvement en France, avaient été condamnés à des peines allant de 10 à 24 mois d'emprisonnement avec sursis. Deux autres membres avaient été condamnés à 1.000 et 2.000 euros d'amende pour "complicité d'exercice illégal de la pharmacie".

Le procès en appel s'est déroulé du 3 au 24 novembre 2011 devant la Cour d'appel de Paris. Ne restaient dans le prétoire que 2 parties civiles : l'Unadfi et le Conseil national de l'ordre des pharmaciens, la dernière des 4 plaignantes s'étant désistée. Les avocats de la scientologie ont multiplié exceptions de procédure et questions prioritaires de constitutionnalité (QPC), au final toutes rejetées par la juridiction. Les prévenus et leurs avocats ont décidé de quitter le prétoire, qualifiant le procès de "faussé et inéquitable". Les débats sur le fond ont eu lieu sans les prévenus et leurs avocats.

La Cour, dans son arrêt rendu public le 2 février 2012, a confirmé la condamnation des deux personnes morales de la scientologie et a prononcé à leur encontre les mêmes peines qu'en première instance. Il s'agit d'une décision historique : c'est la première fois que l'église de scientologie en tant que personne morale est condamnée pour escroquerie en bande organisée. La Cour a ainsi particulièrement bien décrit les manœuvres frauduleuses caractérisant l'escroquerie à l'égard de trois victimes : tests de personnalité présentés comme ayant une valeur scientifique, cure de purification à base de vitamines en dose excessive, « vente à la dure » (hard sell) de produits et services, dont le fameux électromètre et les ouvrages de Ron Hubbard, harcèlement des victimes pour exiger des remises de fond ayant atteint pour certaines plusieurs centaines de milliers de francs. Elle a souligné que ces victimes n'étaient pas en recherche de spiritualité en allant voir les responsables de la scientologie, mais cherchaient simplement de l'aide à résoudre des problèmes de nature psychologique ou en matière de formation professionnelle, révélés par les résultats des tests de personnalité proposés. La Cour a également parfaitement démontré que les faits avaient été commis en bande organisée en insistant sur le fonctionnement hiérarchisé des structures de la scientologie, le système organisé dans le seul but de soutirer de l'argent aux victimes, l'implication de plusieurs acteurs avec des rôles bien précis, le but purement commercial des manœuvres employées, en stricte application des écrits de Ron Hubbard, alors que l'association spirituelle de l'église de scientologie-Celebrity Centre est une association à but non lucratif.

S'agissant des personnes physiques, la Cour a soit confirmé soit aggravé les peines prononcées à leur encontre par la première juridiction. Ainsi, l'une des responsables de l'association spirituelle a vu passer sa peine de 10 mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 euros d'amende, à 2 ans d'emprisonnement avec sursis et 30 000 euros d'amende. Une autre responsable s'est vue condamnée à 10 000 euros d'amende pour exercice illégal de la pharmacie contre 2 000 euros en première instance.

Les responsables de l'église de scientologie ont annoncé leur intention de se pourvoir en cassation.

## COMITÉ EXÉCUTIF DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL ET CONSEIL D'ORIENTATION

Deux séances du CEPO et du CO, réunis en la forme plénière, se sont tenues les 5 octobre et 14 décembre 2011, conformément au décret de la Miviludes. Ces réunions ont permis de dresser le bilan du programme d'action de la Miviludes au cours de l'année écoulée et d'aborder un certain nombre de points de l'actualité judiciaire ou internationale concernant les mouvements à caractère sectaire. De nouveaux membres ont été installés.

## Coordination interministérielle

Conformément aux recommandations du rapport annuel 2010 remis au Premier ministre, la Miviludes a organisé le 22 novembre 2011 une réunion de coordination avec l'ensemble des services de l'Etat concernés par la problématique des messages apocalyptiques diffusés notamment sur le Net afin de réfléchir aux moyens d'améliorer l'échange d'informations et la coordination des actions à entreprendre.

## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

Le député des Alpes Maritimes, Monsieur Rudy Salles, a été désigné le 7 septembre 2011 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en qualité de Rapporteur sur la question de « l'influence des sectes sur les mineurs au niveau européen », à la suite du vote par cette même assemblée d'une proposition de résolution en ce sens le 18 avril dernier. Cette préoccupation française a été rappelée par Mme Claude Greff, Secrétaire d'Etat à la Famille lors de son discours prononcé à l'occasion de l'installation de la nouvelle Assemblée parlementaire, le 23 janvier 2012, dont le président est M. Jean-Claude Mignon, député de Seine-et-Marne et député européen.

Le président de la Miviludes a été entendu le 9 novembre 2011 par Monsieur le Sénateur Gaëtan Gorce, rapporteur pour avis du budget 2012 de la commission des lois du Sénat. Cet entretien a été l'occasion de se féliciter de la circulaire du 2 avril 2011 du ministère de l'Intérieur sur la politique publique de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, grâce à laquelle le nombre de réunions de groupes de travail restreints à dimension opérationnelle organisées par les préfetures de département est en sensible augmentation par rapport à 2010. La réunion a également permis d'aborder le renforcement des effectifs de la Caimades et l'attention toute particulière à porter aux conséquences à caractère sectaire de la « théorie » de la fin du monde pour 2012, thème du rapport annuel 2010 remis au Premier ministre.

### La Lettre de la Miviludes

Directeur de la publication : Georges Fenech, Président de la Miviludes

Rédacteur en chef : Hervé Machi, Secrétaire général de la Miviludes

ISSN : 2101-9819

Retrouvez la lettre sur le site de la Miviludes  
<http://www.derives-sectes.gouv.fr>